Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260907-2026_09_02-DE

Délibération n°2026-09-02

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
02/09/2026
Date d'affichage :
02/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 7 septembre à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Claire ANDRIEUX, Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Vincent JACQUES, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Sabine MARTIN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND.

Absent excusé : Erik UNTERDORFEL

Secrétaire de séance : Hervé LANOE

OBJET : DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DES PLANTES SIGNATURE D'UN AVENANT EN PLUS-VALUE AVEC L'ENTREPRISE EREO

La location d'une chaufferie provisoire a d'abord été envisagée pour le chauffage du groupe durant les travaux. Deux entreprises avaient été sollicitées à cette fin. Les offres reçues variaient de 17 462,78 € HT à 31 198,33 € HT.

Lors du conseil municipal du 29 juin 2026, il a été demandé au bureau d'étude Armor Ingénierie d'étudier une autre solution de chauffage plus économique.

Une solution a été proposée par l'entreprise EREO visant à installer deux chaudières électriques provisoires. Le coût de cette installation s'élève à 9 951,54 € HT. Par contre, les travaux initialement prévus pour l'alimentation de la chaufferie provisoire (alimentation gaz et eau de la chaufferie provisoire) ne seront pas effectués. Ils s'élevaient à 6 307,41 € HT.

L'avenant transmis par EREO s'élève donc à la somme de + 3 644,13 € HT (coût de l'installation des deux chaudières provisoires auquel on déduit le coût des travaux non effectués).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide, par 17 voix pour et 1 abstention (Gaël RESMOND) :

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant en plus-value avec l'entreprise EREO, titulaire du lot n°13 – plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation – pour un montant de 3 644,13 € HT
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

Le Maire,

Gaël LE NOANE

Le secrétaire,

Hervé LANOE